



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 0 801 778 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**26.04.2000 Bulletin 2000/17**

(21) Numéro de dépôt: **96904916.2**

(22) Date de dépôt: **28.02.1996**

(51) Int Cl.7: **G09F 3/02, B31D 1/02**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR96/00307**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 96/27177 (06.09.1996 Gazette 1996/40)**

(54) **ENVELOPPE ADHESIVE**  
ANHAFTENDE HÜLLE  
ADHESIVE ENVELOPE

(84) Etats contractants désignés:  
**BE CH DE DK ES FR GB IE IT LI LU NL SE**

(30) Priorité: **28.02.1995 FR 9502539**  
**07.03.1995 FR 9502843**

(43) Date de publication de la demande:  
**22.10.1997 Bulletin 1997/43**

(73) Titulaire: **Leyval, Jean-Pierre**  
**42800 Saint-Romain-en-Jarez (FR)**

(72) Inventeur: **Leyval, Jean-Pierre**  
**42800 Saint-Romain-en-Jarez (FR)**

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**  
**Cabinet Lavoix Lyon**  
**62, rue de Bonnel**  
**69448 Lyon Cedex 03 (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A- 0 179 575**                    **EP-A- 0 192 444**  
**EP-A- 0 506 202**                    **EP-A- 0 583 529**  
**EP-A- 0 594 560**                    **EP-A- 0 628 941**

**EP 0 801 778 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** L'invention est relative à une enveloppe adhésive destinée à être fixée sur un emballage ou tout support technique ou publicitaire, contenant ou pouvant contenir un document ou tout article peu épais.

**[0002]** On connaît déjà, notamment de EP-A-0 583 529, l'usage de films transparents, déposés sur un support adhésif.

Ces types de pochettes pouvant contenir un document sont certes appréciés des utilisateurs mais demandent, soit une mise en oeuvre complète utilisant un matériel onéreux et des techniques de collage par soudure thermique, soit des enveloppes prêtes à l'emploi que l'on fixe avec un adhésif double face. Le but de la présente invention est de proposer une pochette destinée à être posée sur un emballage par l'utilisateur industriel final. Cette enveloppe pourra pallier les inconvénients cités auparavant et sera mise en oeuvre et remplie de son contenu, soit par un professionnel de l'étiquetage ou du routage moyennant un investissement peu important en matériel, soit par l'utilisateur industriel qui fermera lui-même l'enveloppe après avoir déposé le contenu sur le fond de l'enveloppe.

**[0003]** Selon l'invention qui est définie par les revendications ci-annexées, l'enveloppe adhésive destinée à être collée en particulier sur un emballage, se présente sous la forme d'une pochette dont la face arrière est composée d'une feuille dont le verso peut être adhésif, étant protégé dans ce cas, par un support anti-adhésif en feuille ou en bobine.

Sur le devant de cette face arrière, après avoir éventuellement déposé dessus un document ou un objet de faible épaisseur, on colle une étiquette éventuellement transparente, adhésive au verso, qui de ce fait vient en contact avec la face arrière grâce à l'adhésif caractérisé par le fait qu'une zone collante a été privée de son pouvoir adhésif par la présence d'une partie du support protecteur anti-adhésif qui recouvrait le verso de l'étiquette avant qu'une découpe du dit support ait été réalisée; l'ensemble étiquette adhésive + support siliconé représentant à ce moment, un complexe conditionné notamment en bande. Selon un mode avantageux de la présente invention, les enveloppes collantes peuvent être disposées sur un support anti-adhésif présenté en bobine.

**[0004]** La lecture de la description suivante accompagnée de ses dessins vont éclairer davantage le lecteur.

- La figure 1 montre une vue de face schématique du mode de réalisation d'enveloppe selon l'invention
- La figure 2 montre une vue coupe, agrandie pour une bonne compréhension
- La figure 3 montre schématiquement les différentes étapes du procédé fabrication de ces enveloppes, ainsi que leur remplissage éventuel

- La figure 4 montre schématiquement vue de dessus, le processus d'élaboration des pochettes adhésives ainsi que leur remplissage

5 **[0005]** La pochette est composée de 2 parties :

Le dessous 20 et

Le dessus 21

10 Le dessous 20 vient d'une bande complexe 22 formée d'un auto-adhésif 18 protégé par un support silicone anti-adhésif 5.

Le dessus 21 vient d'une bande complexe 24 formée d'un auto-adhésif 1 protégé par un support siliconé anti-adhésif 2.

15 Ce dessus 21 peut être opaque ou transparent, selon que l'on veut cacher ou laisser voir le contenu de l'enveloppe.

20 Pour former le dessus 21 on découpe d'abord la protection 2 siliconée selon une découpe marquée repère 6 sur les figures 1 et 2 et qui délimite une partie 3, puis on découpe la partie auto-adhésive selon une découpe marquée repère 7 et qui délimite une partie 1.

25 La partie 1 est de dimensions supérieures à la partie 3, de telle sorte que lorsque le dessus 21 est séparé de la bande anti-adhésive, sa partie centrale reste protégée par l'anti-adhésif 3, alors que sur son pourtour 11, la partie auto-adhésive est mise à nu.

30 **[0006]** Le dessus 21 étant ensuite appliqué sur le dessous 20, il y adhère sur son pourtour, et délimite en sa partie centrale, protégée par le support siliconé et avec le dessous 20, un espace pouvant contenir un objet peu épais ou un lilet.

35 L'enveloppe est ensuite terminée par une découpe marquée repère 8 qui coupe en même temps le dessus 21 et le dessous 20, tout en épargnant l'anti-adhésif 5.

40 **[0007]** Selon la variante de l'invention, la protection siliconée 3 de l'adhésif 1, peut être laissée sur une partie du pourtour de la partie 21, de façon à laisser l'enveloppe ouverte sur un, deux ou trois côtés.

L'enveloppe peut ensuite, selon les besoins, être fermée après enlèvement de la protection siliconée, une fois que l'on y a introduit un objet.

45 L'enveloppe peut aussi être laissée ouverte sur un seul côté de façon à permettre de sortir et de remettre l'objet.

**[0008]** L'enveloppe composée est destinée à être séparée de la bande siliconée pour être collée sur tout support, tel que bidon, carton, etc...

50 **[0009]** Dans une autre variante, le dessous 20 n'est pas auto-collant.

**[0010]** Dans une autre variante, la partie anti-adhésive 3 est prolongée sur au moins un bord, par une ou plusieurs languettes 12 destinées à faciliter la préhension.

55 Cette ou ces languettes peuvent être ensuite enlevées pour découvrir l'adhésif et permettre un collage ultérieur du bord de l'enveloppe.

**[0011]** On va décrire ci-dessous un procédé de réali-

sation automatique d'enveloppes selon l'invention.

**[0012]** On réalise d'abord des étiquettes auto-adhésives pré-découpées avec contre-découpe du support siliconé, afin de former les dessus 21 des enveloppes, comme décrit ci-dessus ; c'est à dire que les dessus 21 ainsi formés, une fois enlevés de leur support, conserveront une partie centrale protégée par l'anti-adhésif et une partie périphérique où l'autocollant sera mis à nu. Ces étiquettes restent sur la bande qui forme le rouleau 24.

**[0013]** Ensuite, la fabrication est réalisée en plusieurs étapes marquées de "A" jusqu'à "G" sur les figures.

- La figure 3 représente une vue en coupe de la chaîne de fabrication
- La figure 4 représente une vue de dessus

**[0014]** Etape "A" : la bande complexe destinée à former le dessous 20 de l'enveloppe est prélevée sur le rouleau 22. Sur sa face supérieure, on imprime un repère 27, dont la reconnaissance automatique permet de déclencher les opérations suivantes.

**[0015]** Etape "B" : la machine dépose un point de colle 28 sur la partie supérieure de la bande.

**[0016]** Etape "C" : la machine dépose un livret ou objet 29 sur le point de colle.

**[0017]** Etape "D" : la machine prélève sur la bande du rouleau 24, la partie supérieure de l'enveloppe et la dépose sur le livret, dans une position telle que la protection anti-adhésive 3 de la partie supérieure 21 recouvre complètement le livret et que la partie adhésive mise à nu soit placée de façon à déborder du livret. La chute du support siliconé est évacuée sur le rouleau 25.

**[0018]** Etape "E" : Une pression est exercée sur la partie supérieure 21 de façon à l'appliquer sur la partie inférieure 20, sur laquelle son pourtour reste collé, là où l'anti-adhésif a été enlevé.

**[0019]** Etape "F" : le contour de l'enveloppe est découpé selon la ligne 8. La chute est évacuée sur un rouleau 26.

**[0020]** Etape "G" : la bande siliconée sur laquelle adhèrent toujours les enveloppes est enroulée sur un rouleau 23, pour stockage avant utilisation.

**[0021]** L'invention trouve son application dans le domaine de l'emballage ou de la publicité où il est souvent nécessaire de faire figurer un document informatif ou un objet de faible épaisseur, en utilisant un procédé industriel de dépose automatique sur les contenants, notamment par l'intermédiaire d'une étiquette auto-adhésive présentée en bobine.

**[0022]** L'étiquette à livret selon une autre variante de l'invention, représentée en coupe sur la figure 5 et vue de dessus sur la figure 6, est constituée principalement de :

- une partie inférieure 31 venant d'une bande complexe 47 formée d'un adhésif 34 muni d'une protection anti-adhésive siliconée 35.

- une partie supérieure 32 découpée dans une bande complexe formée d'un adhésif 36 muni d'une protection anti-adhésive siliconée 37
- une partie intermédiaire 33, par exemple un livret, renfermé dans l'enveloppe constituée par les parties 31 et 32

**[0023]** Pour la fabrication de l'étiquette selon l'invention, la partie 31 reste en bande continue 47 jusqu'à la fin des opérations.

Sur cette bande continue on dépose le livret 33. On le recouvre ensuite par la partie 32 à laquelle on a enlevé la protection adhésive siliconée totalement, ou seulement sur le bord 38, du côté de la reliure 40 du livret, et sur le bord opposé 39, du côté de l'ouverture du livret. La protection anti-adhésive peut être laissée en place sur toute la surface de la partie 32 en contact avec le dessous du livret.

La partie 32 peut être entièrement transparente pour laisser voir le livret.

**[0024]** Une pression étant appliquée sur l'étiquette, la partie 32 se colle sur la partie supérieure de la partie 31 et le livret est enfermé entre la partie 31 et la partie 32. Si on souhaite une protection étanche du livret, on peut coller soit toute la partie 32, soit seulement les 4 bords de la partie 32 sur la partie 31.

**[0025]** Pour avoir accès au livret, il suffit de soulever le bord 39 de la partie 32.

Cependant, cette opération risque de détruire définitivement le collage du bord 39 sur la partie 31.

Or, le plus souvent le livret doit être consulté plusieurs fois. Il faut donc avoir la possibilité de refermer l'enveloppe.

**[0026]** Une caractéristique importante de l'invention permet d'ouvrir facilement et de refermer avec sécurité l'enveloppe.

Selon cette caractéristique, la partie inférieure 31 est préparée de la façon suivante :

1 - on pratique dans la feuille 34 une découpe 42 à peu près parallèle au bord 43 du livret opposé à la reliure. Cette découpe se trouve située à l'endroit où se trouvera le bord du livret, ou légèrement sous le livret.

2 - on pratique dans la protection anti-adhésive 35 une découpe selon une ligne 46 à peu près parallèle au bord de l'étiquette et située sous la partie qui sera recouverte par le bord 39 de la partie 32. On délimite ainsi une surface 41 comprise entre la ligne 46 et le bord de l'étiquette. Cette surface 41 pouvant être continue ou fermée de plusieurs parties discontinues.

**[0027]** L'étiquette est ensuite confectionnée par adjonction des parties 33 et 32 sur 31.

Ensuite elle subit une découpe pour être mise à son gabarit final selon des lignes 48, parallèles au bord de la bande continue et selon des lignes 49, perpendiculaires

aux précédentes.

Si on veut laisser les étiquettes en bande pour les stocker en rouleaux, les découpes 48 et 49 épargnent le support 35, ce qui laisse les étiquettes solidaires de la bande continue.

Pour éviter des points faibles dans la bande continue on peut modifier la forme de la surface 41, par exemple en la terminant par des pans coupés ou des arrondis 50. Au moment de coller l'étiquette sur un emballage, on enlève la protection anti-adhésive 35 du dessous, tout en laissant la partie 41 qui neutralise à cet endroit l'adhérence de 34.

L'étiquette adhère donc sur toute sa surface sauf à l'endroit de la bande 41, qui n'adhère pas et est facile à soulever et à prendre entre les doigts.

**[0028]** En tirant dessus dans le sens de la flèche 45, on soulève l'étiquette et on amorce son décollage de l'emballage. Lorsque le décollage arrive à la découpe 42, l'enveloppe s'ouvre, donnant accès au livret.

Pour faciliter le décollage, sur la surface 44 comprise entre la ligne de découpe 42 et la bande d'antiadhésif 41, on peut laisser partiellement de l'anti-adhésif 35 ou on peut déposer partiellement un anti-adhésif à cet endroit, lors de la 1ère opération de découpe 41/42 sur la bande 47.

**[0029]** Pour refermer l'enveloppe, si l'adhésif de la bande 44 n'est plus assez actif, on enlève la bande siliconée 41, découvrant une partie adhésive vierge.

Dans une variante, l'anti-adhésif 41 peut être découpé en plusieurs segments qui peuvent être enlevés un par un au fur et à mesure des fermetures successives de l'étiquette. On a ainsi un moyen pour refermer avec sécurité de nombreuses fois l'étiquette.

**[0030]** Dans une variante simplifiée de l'invention, plus facile à mettre en oeuvre, la partie 32 est constituée d'une simple bande d'adhésif 36 qui peut être une pellicule transparente, de laquelle on aura enlevé totalement l'anti-adhésif 37.

Cette bande se colle sur la page extérieure du livret ainsi que sur son pourtour, sur la partie 34. Les mêmes découpes 42, 46, 48 et 49 étant faites comme précédemment.

Une fois l'étiquette collée sur un emballage, on l'ouvre de la même façon. La différence est que lorsque l'on soulève la partie 32, la première feuille du livret qui y est collée l'accompagne et le livret s'ouvre.

**[0031]** A titre d'exemple non limitatif on va décrire ci-dessous un dispositif représenté sur la figure 7, destiné à fabriquer des étiquettes selon l'invention.

Une bobine 51 délivre une bande continue complexe 47, qui peut comporter les découpes 42, 46 plus éventuellement 48 et 49 indiquées ci-dessus, et qui va former la partie 31 des étiquettes. Une suite de bobines 52 délivre des bandes 53 qui déposent successivement sur la bande 47 les différentes feuilles constituant le livret 33. Ces feuilles peuvent par exemple être découpées par un dispositif 56. Les chutes 54 des bandes 53 sont récupérées sur des bobines 55.

La machine est réglée pour que les feuilles du livret s'empilent exactement les unes au dessus des autres. Ces feuilles comportent dans une marge un ou plusieurs trous qui se trouvent en coïncidence. Un point de colle est déposé dans ces trous par un dispositif non représenté sur la figure 7 et sert de reliure au livret et à sa fixation sur la bande 47.

**[0032]** Ensuite, une bobine 57 délivre une pellicule par exemple transparente, adhésive, qui est appliquée sur la bande continue 47 portant les livrets. Elle forme la partie 32 de l'étiquette.

Un dispositif de découpe 58 termine les étiquettes. Les chutes 61 sont récupérées sur un rouleau 59, et les étiquettes finies arrivent en 60.

Sur la figure 7, on a représenté pour la clarté du dessin, par des traits séparés, les chutes 61 qui proviennent de 32 et de 34. Mais en réalité ces chutes sont collées l'une sur l'autre.

L'étiquette selon l'invention trouve son application dans le domaine de l'emballage ou de la publicité ou il est souvent nécessaire de faire figurer des informations sur des étiquettes dont la surface ne permet pas de les contenir ; et aussi lorsque les dites informations doivent être consultées et conservées plusieurs fois de suite.

## Revendications

1. Enveloppe-étiquette composite comprenant :

- une partie inférieure (20 ; 31) et
- une partie supérieure (21 ; 32) fixée sur ladite partie inférieure,
- lesdites parties inférieure (20 ; 31) et supérieure (21 ; 32) définissent entre elles un espace de réception d'un objet ou livret (3, 29 ; 33)

caractérisée en ce que ladite partie supérieure est formée d'un auto-adhésif (1 ; 36) neutralisé par une partie anti-adhésive (3 ; 37), ladite partie anti-adhésive ayant des dimensions inférieures à celles de ladite partie supérieure (21 ; 32), de telle sorte qu'au moins une partie du pourtour (11 ; 38, 39) de ladite partie supérieure (21 ; 32) est formé d'adhésif (1 ; 36) à nu apte à être collé sur ladite partie inférieure (20 ; 31).

2. Enveloppe-étiquette selon la revendication 1, caractérisée en ce que ladite partie inférieure (20 ; 31) est auto-adhésive, de telle sorte que l'enveloppe est apte à être collée sur un support.

3. Enveloppe-étiquette selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que ladite partie anti-adhésive (3) est prolongée, sur au moins un bord, par une ou plusieurs languettes (12) apte(s) à être enlevées pour découvrir l'adhésif (1) et permettre un collage ultérieur du bord de l'enveloppe.

4. Enveloppe-étiquette selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que ladite partie inférieure (31) est formée d'une feuille adhésive (34) comportant une découpe (42) d'accès à ladite partie intermédiaire (33).

5

5. Enveloppe-étiquette selon la revendication 4, caractérisée en ce que ladite découpe (42) est globalement parallèle à un bord (43) de ladite partie intermédiaire (33), de préférence au niveau de ce bord ou légèrement en retrait de ce bord au niveau de ladite partie intermédiaire.

10

6. Enveloppe-étiquette selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisée en ce qu'une partie (41) de ladite protection anti-adhésive (35) est prévue pour neutraliser l'adhérence de ladite feuille adhésive (34) le long d'un bord de ladite enveloppe.

15

7. Enveloppe-étiquette selon l'une des revendications 4 à 6, caractérisée en ce que ladite protection anti-adhésive (35) est maintenue partiellement, ou un anti-adhésif est déposé sur, une surface (44) de ladite feuille adhésive comprise entre ladite découpe (42) et ladite partie (41) de protection anti-adhésive (35).

20

25

8. Enveloppe-étiquette selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que ladite partie supérieure (21 ; 32) est transparente.

30

9. Procédé de fabrication d'une enveloppe-étiquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il comporte, les étapes suivantes :

35

- "A" : une bande auto-adhésive (22 ; 47) destinée à former la partie inférieure (20 ; 31) est prélevée sur un rouleau (22 ; 51) ;
- "B" : un point de colle (28) est déposé sur la partie supérieure de ladite bande (22) ou sur un objet (33) posé sur ladite bande (47) ;
- "C" : un objet (4 ; 29 ; 33) est déposé sur la bande (22 ; 47) avant ou après dépôt du point de colle ;
- "D" : la partie supérieure (21 ; 32) est déposée sur ledit objet dans une position telle que la protection anti-adhésive (3 ; 37) recouvre complètement ledit objet et qu'une partie adhésive (1 ; 36) de ladite partie supérieure mise à nu soit placée de façon à déborder dudit objet, les chutes (2, 61) étant évacuées ;
- "E" : une pression est exercée sur ladite partie supérieure (21 ; 32) de façon à l'appliquer sur ladite partie inférieure (20 ; 31) sur laquelle son pourtour (11 ; 38, 39) est collé ;
- "F" : le contour de l'enveloppe est découpé (58) selon au moins une ligne (8 ; 48 ; 49), les chu-

40

45

50

55

tes (61) étant évacuées (26 ; 59) ;

- "G" : ladite bande complexe (22 ; 47) est stockée sur un rouleau (23 ; 60) avant utilisation desdites enveloppes.

## Patentansprüche

1. Mehrteilige Etikettenhülle mit:

- einem Unterteil (20; 31) und
- einem auf dem Unterteil befestigten Oberteil (21; 32),
- wobei die Unter- (20; 31) und Oberteile (21; 32) zwischen sich einen Raum zur Aufnahme eines Gegenstandes oder Heftes (3, 29; 33) begrenzen,

dadurch gekennzeichnet, daß das Oberteil von einem Selbstklebemittel (1; 36) gebildet wird, das durch ein Antihafteil (3; 37) neutralisiert wird, wobei das Antihafteil Abmessungen hat, die kleiner sind als diejenigen des Oberteils (21; 32), so daß mindestens ein Teil des Umfangs (11; 38; 39) des Oberteils (21; 32) in Form eines freiliegenden Klebemittels (1; 36) vorliegt, das dazu geeignet ist, auf das Unterteil (20; 31) geklebt zu werden.

2. Etikettenhülle nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Unterteil (20; 31) selbsthaftend ist, so daß die Hülle dazu geeignet ist, auf einen Träger geklebt zu werden.

3. Etikettenhülle nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß das Antihafteil (3) über mindestens einen Rand hinaus verlängert ist durch eine oder mehrere Laschen (12), die dazu geeignet sind, entfernt zu werden, um das Klebemittel (1) freizulegen und eine spätere Klebung des Randes der Hülle zu ermöglichen.

4. Etikettenhülle nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß das Unterteil (31) von einer Klebefolie (34) gebildet wird, die einen Einschnitt (42) für den Zugang zum Zwischenteil (33) aufweist.

5. Etikettenhülle nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß der Einschnitt (42) im ganzen parallel zu einem Rand (43) des Zwischenteils (33) ist, vorzugsweise auf Höhe dieses Randes oder geringfügig zurückversetzt zu diesem auf Höhe des Zwischenteils.

6. Etikettenhülle nach einem der Ansprüche 4 oder 5, dadurch gekennzeichnet, daß ein Teil (41) des Antihafschutzes (35) dafür vorgesehen ist, die Haftung der Klebefolie (34) längs eines Randes der

Hülle zu neutralisieren.

7. Etikettenhülle nach einem der Ansprüche 4 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß der Antihafschutz (35) teilweise beibehalten wird oder daß ein Antihafmittel auf einer Fläche (44) der Klebefolie aufgebracht wird, die zwischen dem Einschnitt (42) und dem Teil (41) zum Antihafschutz (35) liegt. 5
8. Etikettenhülle nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß das Ober- 10 teil (21; 32) transparent ist.
9. Verfahren zur Herstellung einer Etikettenhülle nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß es die folgenden Schritte umfaßt: 15
- "A": ein Selbstklebeband (22; 47), das dazu bestimmt ist, das Unterteil (20; 31) zu bilden, wird von einer Rolle (22; 51) entnommen; 20
  - "B": ein Klebstofftupfen (28) wird auf das Ober- teil des Bandes (22) oder auf einen auf das Band (47) gelegten Gegenstand (33) gesetzt;
  - "C": ein Gegenstand (4; 29; 33) wird vor oder nach der Aufbringung des Klebstofftupfens auf das Band (22; 47) gesetzt; 25
  - "D": das Oberteil (21; 32) wird in einer solchen Position auf den Gegenstand gesetzt, daß der Antihafschutz (3; 37) den Gegenstand voll- ständig überdeckt und daß ein freigelegter, haf- tender Teil (1; 36) des Oberteils derart plazi- ert wird, daß er über den Gegenstand hinausragt, wobei die Reste (2; 61) abtransportiert werden; 30
  - "E": auf das Oberteil (21; 32) wird Druck ausgeübt, um es auf dem Unterteil (20; 31) zu befestigen, auf dem sein Umfang (11; 38, 39) ver- klebt ist; 35
  - "F": der Umriß der Hülle wird längs mindestens einer Linie (8; 48; 49) zugeschnitten (58), wobei die Reste (61) abtransportiert werden (26; 59); 40
  - "G": das Mehrschichtband (22; 47) wird vor der Verwendung der Hüllen auf einer Rolle (23; 60) gelagert. 45

## Claims

1. Composite envelope label comprising: 50
- a lower portion (20 : 31) and
  - an upper portion (21: 32) secured on the said lower portion,
  - the said lower portion (20 : 31) and upper por- tion (21 :32) defining between them a cavity for receiving an object or booklet (3, 29 ; 33) 55

characterised in that the said upper portion is

formed by a self-adhesive (1; 36) neutralised by a release portion (3; 37), the said release portion being of smaller dimensions than those of the said upper portion (21 ; 32) in such a way that at least a part of the periphery (11 ; 38, 39) of the said upper portion (21 ; 32) is formed of exposed adhesive (1 ; 36) adapted to be stuck to the said lower portion (20 : 31).

2. Envelope-label according to Claim 1 characterised in that the said lower portion (20 ; 31) is self-adhesive in such a way that the envelope is adapted to be stuck onto a support.

3. Envelope-label according to one of the foregoing claims, characterised in that the said release portion (3) is extended, at least at one edge, by one or a number of tongues (12) designed to be lifted to uncover the adhesive (1) and allow subsequent adhesion of the edge of the envelope.

4. Envelope-label according to one of the foregoing claims, characterised in that the said lower portion (31) is formed by an adhesive film (34) having a cut (42) for access to the said intermediate portion (33).

5. Envelope-label according to Claim 4, characterised in that the said cut (42) is generally parallel to an edge (43) of the said intermediate portion (33), preferably at the level of this edge or slightly set back from this edge to the level of the said intermediate portion.

6. Envelope-label according to one of claims 4 or 5 characterised in that a part (41) of the said release backing (35) is provided for neutralising adhesion of the said adhesive film (34) along an edge of the said envelope.

7. Envelope-label according to one of claims 4 to 6, characterised in that the said release backing (35) is maintained partially, or a release layer is deposited on, a surface (44) of the said adhesive film present between the said cut (42) and the said part (41) of the release backing (35). 45

8. Envelope-label according to one of the foregoing claims, characterised in that the said upper portion (21 ; 32) is transparent.

9. Process for manufacturing an envelope-label according to any one of the foregoing claims, characterised by the fact that it comprises the following steps:

- "A" : a self-adhesive strip (22, 47) designed to form the lower portion (20 ; 31) is provided on a roll (22 : 51);

- "B" : a blob of adhesive (28) is deposited on the upper portion of the said strip (22) or on an object (33) placed on the said strip (47);
- "C" : an object (4 ; 29; 33) is placed on the strip (22, 47) before or after the deposition of the blob of adhesive; 5
- "D": the upper portion (21 ; 32) is deposited on the said object in a position such that the release backing (3 ; 37) covers over completely the said object and that an adhesive part (1 ; 36) of the said upper portion which is exposed is placed in such a way as to surround the said object, the waste (2, 61) being removed; 10 15
- "E" : Pressure is applied to the said upper portion (21 ; 32) in such a way as to apply it to the said lower portion (20; 31) onto which its periphery (11 ; 38, 39) is adhered; 20
- "F" : the outline of the envelope is cut (58) along at least one line (8; 48; 49), the waste (61) being removed (26 ; 59); 25
- "G" : the said composite strip (22 : 47) is stored on a roll (23; 60) before the said envelopes are put to use. 30

30

35

40

45

50

55



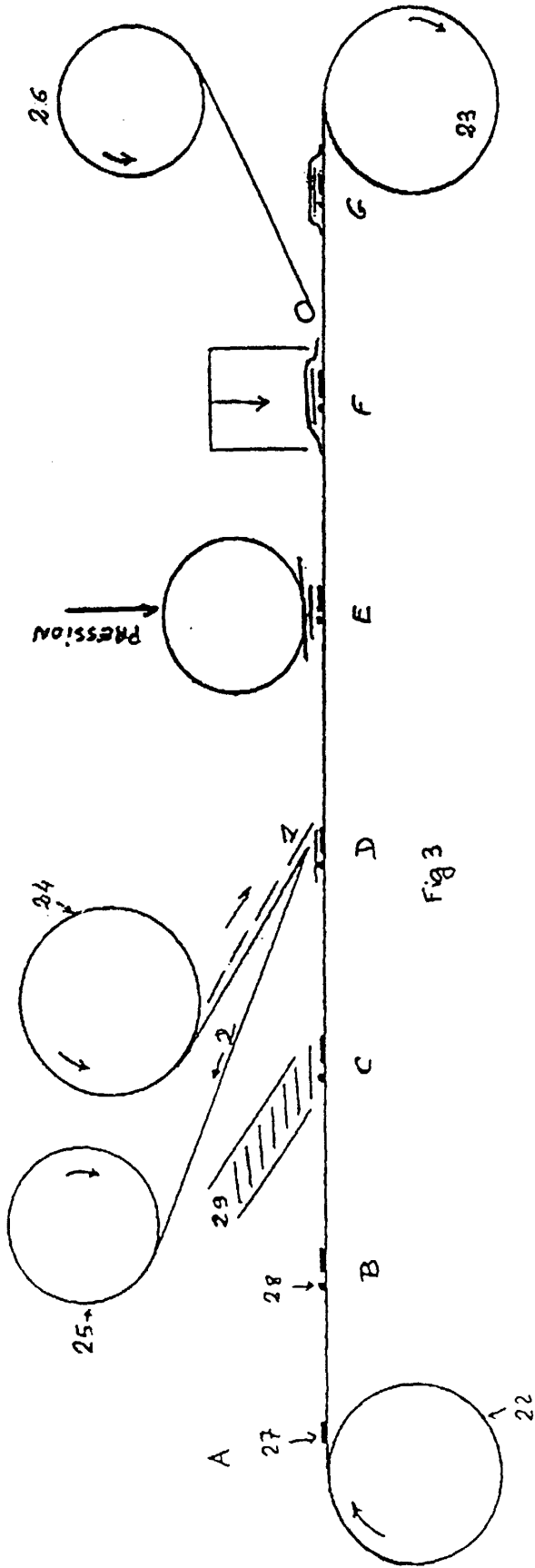


Fig 3

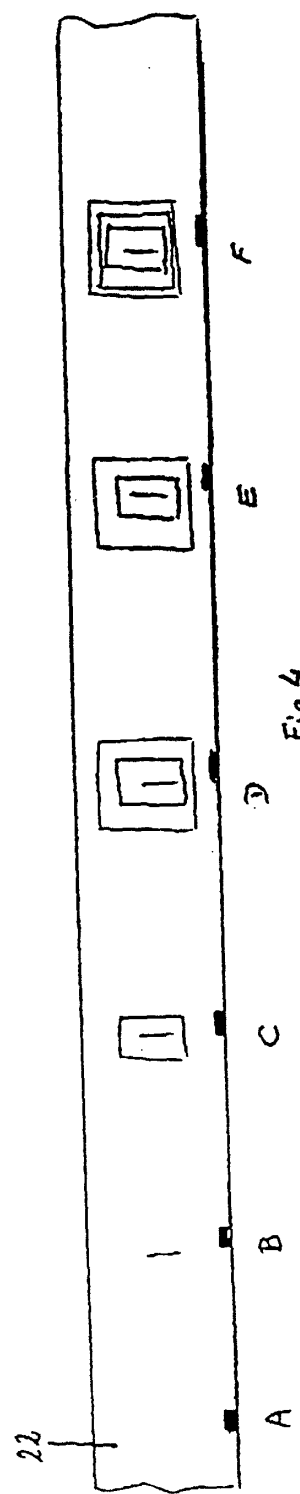


Fig 4



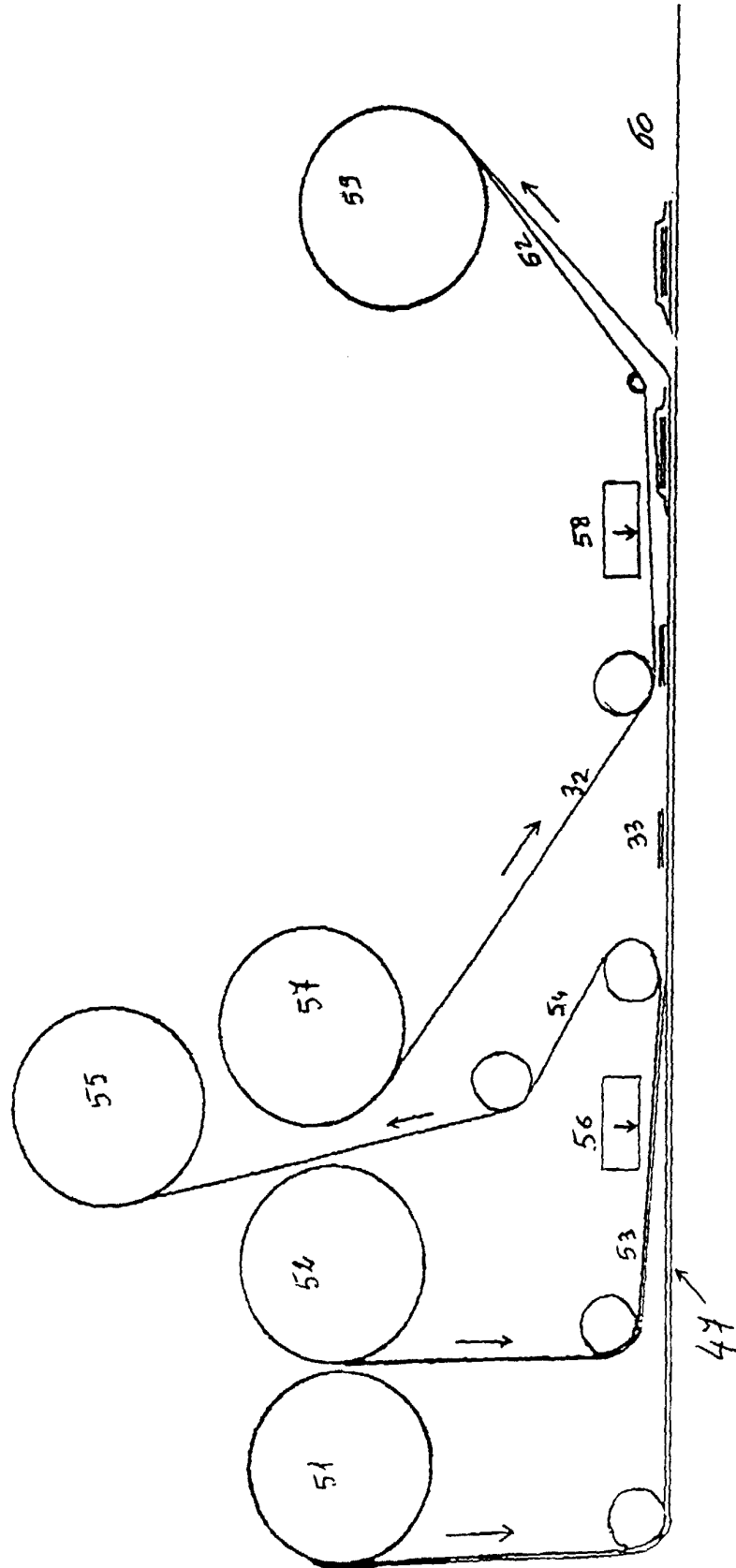


Fig 7